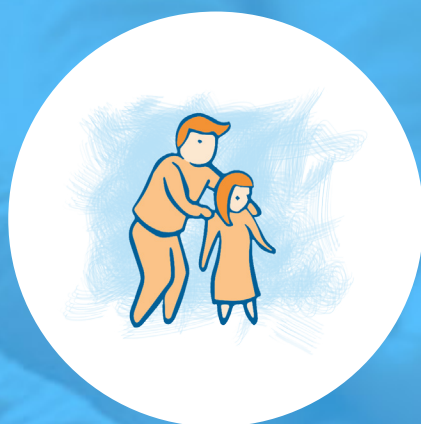


VOUS VOUS ABSENTEZ DU TRAVAIL POUR SOUTENIR UN PROCHE OU UN AMI ?

Découvrez les mesures
de conciliation pour les
personnes proches aidantes...

- JOURNÉES D'ABSENCES AUTORISÉES
- ÉTALEMENT DES HEURES
- PRESTATIONS D'ASSURANCE-EMPLOI POUR PROCHES AIDANTS
- SOUTIEN D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES



BESOIN D'INFORMATION



514-524-1959
www.ranq.qc.ca

